Commission Finances de district Mémento

Rotary International

Étant donné que le Rotary International travaille avec des clubs et districts répartis dans plus de 200 pays et régions, ce mémento propose des renseignements utiles sur les pratiques financières. Les clubs et districts ont la responsabilité d'adapter ces informations aux pratiques locales.

Ce mémento a été conçu par la division *Formation des dirigeants* du Rotary International. Veuillez adresser vos questions et commentaires à :

Leadership Education and Training Division
Rotary International
One Rotary Center
1560 Sherman Avenue
Evanston, IL 60201-3698 États-Unis
leadership.training@rotary.org
☎ +1 847-866-3000
🖷 +1 847-866-0974

Rôle et responsabilités

Les membres de la commission Finances du district ont pour responsabilité de préserver les fonds du district et travaillent en étroite collaboration avec le gouverneur et les clubs. Leurs responsabilités :

- Fixer la cotisation de district et contrôler les dépenses administratives
- Préparer le budget en collaboration avec le gouverneur
- S'assurer de la bonne tenue de la comptabilité en conformité avec les procédures en place, les directives du Rotary et la législation locale
- Préparer un rapport financier annuel qui sera présenté lors de l'assemblée de district
- S'assurer que le district respecte la législation fiscale et financière locale et nationale (y compris la législation concernant les collectes de fonds).

Travailler avec le gouverneur

Le gouverneur doit fournir à ses clubs un rapport financier annuel et il peut demander à la commission Finances de l'aider à le préparer. Ce rapport doit être vérifié par un contrôle indépendant (un expert-comptable ou la commission d'audit du district) avant d'être distribué aux clubs dans les trois mois suivant la fin de l'année rotarienne.

Vers la fin de l'année, la commission prépare le budget de l'année suivante en compagnie du gouverneur. Ce budget sera présenté aux clubs au moins quatre mois avant l'assemblée de district où il sera soumis à l'approbation des les présidents de club entrants.

Le gouverneur doit également s'assurer que les clubs sont en règle avec le Rotary International, notamment en les encourageant à payer leur cotisation dans les délais et avec la documentation requise. La commission Finances peut faciliter le processus en vérifiant que les clubs ont des procédures en place pour collecter cette cotisation au R.I. ainsi que les cotisations de club et de district, et les envoyer à la bonne adresse. Chaque mois, le Rotary International envoie par courriel au gouverneur un état des soldes de chaque club. Ce relevé liste les sommes que les clubs doivent au Rotary International. Veuillez contacter votre correspondant au service des finances du R.I. si vous avez des questions à ce sujet.

Fiscalité

Vérifier avec le fisc les déclarations d'impôts que le district et les clubs ont à faire, notamment dans le cas où le district ou un club est constitué en association. Les membres de la commission peuvent avoir à fournir des informations aux clubs.

La législation américaine exige que les clubs des États-Unis remplissent une déclaration d'impôts tous les ans. Pour en savoir plus, veuillez contacter l'IRS (fisc américain).

Collectes de fonds

La majorité des clubs et districts participent à des activités de collecte de fonds. Insister sur les points suivants auprès des clubs et dirigeants de district :

- Les clubs et districts doivent déclarer au fisc les montants réunis grâce aux collectes de fonds.
- Dans le cadre d'initiatives de collecte de fonds, les clubs et districts doivent clairement indiquer le bénéficiaire (club, fondation de district, Fondation Rotary ou autre organisation).
- Si la collecte de fonds permet aux donateurs de bénéficier d'une déduction fiscale, il se peut que le club ou district ait à émettre les reçus fiscaux.
- La procédure à suivre pour envoyer des dons à la Fondation Rotary est différente de celle concernant le paiement des cotisations au Rotary International.

Travailler avec les clubs

La commission Finances du district doit promouvoir la transparence des pratiques comptables dans les clubs sous la supervision des comités de club et de district. Facilitez la communication sur les questions financières entre le gouverneur, les clubs et le service des finances du Rotary International. Aidez les dirigeants de club et de district à établir un budget et un bilan, à évaluer les actifs, à examiner les systèmes comptables et de facturation, et à envoyer les états financiers aux membres.

Informez les présidents, secrétaires et trésoriers de club sur l'envoi des paiements au Rotary, le taux de change mensuel utilisé par le Rotary, le cycle de recouvrement des cotisations et la procédure du paiement des cotisations en faisant bien la distinction entre celles du R.I. et celles du district. Encouragez-les à mettre en place un planning de paiement des cotisations en fonction des rapports SAR que le Rotary envoie aux secrétaires de club en juillet et janvier. Lorsqu'un club ne reçoit pas son rapport SAR, son secrétaire doit contacter data@rotary.org.

La commission doit aider les clubs et districts à suivre les consignes concernant les rapports financiers et la gestion des fonds. Soulignez l'importance de se renseigner sur la législation applicable aux clubs service, notamment le code des impôts, les interdictions portant sur certaines activités, les déclarations à effectuer auprès des autorités et la vérification des comptes par une tierce partie.

À consulter

Des informations complémentaires figurent dans la publication *Les commissions de district* [249-FR].

Meilleures pratiques de gestion financière – Liste de contrôle

Utiliser cette liste de contrôle peut vous aider à garantir le professionnalisme et la transparence de vos pratiques comptables au niveau des clubs ou du district. Assurez-vous de communiquer aux clubs toutes les informations fiscales ou juridiques dont ils pourraient avoir besoin.

- ☐ Déclarer le club/district auprès des autorités, le cas échéant.
- ☐ Envoyer la déclaration d’impôts des clubs et du district, si le fisc l’exige.
- ☐ Établir correctement les comptes en banque des clubs et du district (avec deux signatures par compte).
- ☐ Établir des procédures pour la gestion des fonds des clubs et du district.
- ☐ Élaborer un budget et s’y conformer.
- ☐ Fixer la cotisation en s’assurant qu’elle permet de couvrir les besoins du district.
- ☐ S’assurer que les clubs et le district ont une procédure en place pour envoyer les dons à la Fondation Rotary et les cotisations au Rotary International.
- ☐ Se renseigner sur la législation concernant les dons pécuniaires et s’assurer qu'elle est respectée.
- ☐ Faire vérifier les comptes annuels par un expert-comptable qui n’est pas impliqué dans la gestion courante de fonds du club ou district.
- ☐ S’assurer que les clubs et le district ont un moyen efficace de s’informer sur les meilleures pratiques comptables et que ces connaissances passent d’une promotion de dirigeants à l’autre.